

# Viens contribuer à ma réussite !



## Enseignant(e) pour supervision de stages en santé, assistance et soins infirmiers (SASI)

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7

1 Poste disponible

Expire à l'externe le : 9 février 2025

### DESCRIPTION DU POSTE

Viens m'apprendre à apprendre

Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île Québec



### Faites carrière au CSSPI !

Joignez-vous aux 4 800 enseignantes et enseignants passionnés qui accompagnent chaque jour nos élèves sur le chemin du développement intellectuel, personnel et social.

#### À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est à la recherche d'enseignantes et/ou d'enseignants pour le centre de formation professionnelle des métiers de la santé pour le DEP en Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), plus précisément pour la supervision de stages dans les domaines suivants:

- Unité Mère-enfant;
- Chirurgie;
- Pédiatrie;
- Psychiatrie.

#### ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

#### TYPE D'EMPLOI

Contrats à temps plein ou à temps partiel.




#### RÉMUNÉRATION

De 51 461 \$ à 100 246 \$ par année selon la scolarité et l'expérience et selon la convention collective en vigueur.

#### FONCTION DE L'ENSEIGNANT(E) POUR LA SUPERVISION DE STAGES

Sous l'autorité de la direction ou de la direction adjointe de l'établissement, les fonctions générales de l'enseignante ou l'enseignant pour la supervision de stages:

- Préparer la matière à enseigner;
- Effectuer l'enseignement en classe;
- Procéder à l'évaluation des élèves;
- Accompagner et superviser les élèves lors des stages;

	Type d'emploi : Contrat / Temps plein
	Emplacement Sur les lieux du travail
	Salaire : \$51,461.00 - \$100,246.00 CAD Par an
	Syndiqué : Oui

#### Documents requis

CV

#### Documents facultatifs

- Lettre de motivation
- Permis de travail
- Diplômes / Certificats
- Permis ou brevet d'enseigner
- Relevé de notes
- Évaluation comparative des diplômes

- Former les élèves afin de les rendre aptes à faire face aux défis du métier et de les rendre autonome dans leurs futures fonctions.

## QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études professionnelles Santé, assistance et soins infirmiers ou supérieur;
- Brevet d'enseignement ou qualification légale d'enseigner et/ou Expérience en enseignement et/ou en supervision d'équipe (un atout).
- Minimum de 3 ans d'expérience en soins infirmiers, idéalement en milieu hospitalier et CHSLD;
- Membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ou de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ);
- Être disponible du lundi au vendredi, de jour et de soir, pour l'enseignement des stages et de la théorie;
- Instructeur PDSP et RCR (un atout);
- Passion pour son métier;
- Dynamisme;
- Personne d'équipe;
- Grande autonomie, sens de l'organisation et de la planification;
- Aptitudes à communiquer, écouter et avoir de l'entregent;
- Sens de l'éthique professionnelle;
- Bonne connaissance du français parlé et écrit;
- Capacité à se déplacer dans la région métropolitaine de Montréal pour la supervision de stage.
- Français parlé et écrit - Élevé - Exigence

## EXIGENCES REQUISES

- Détenir le DEP (diplôme d'études professionnelles) dans la discipline visée ou toute autre formation jugée pertinente;
- Avoir un minimum de trois (3) à cinq (5) années d'expérience pertinente (en lien avec le programme);
- L'expérience en enseignement, en formation ou en supervision d'équipe constitue un atout;
- Maîtrise du français écrit et oral.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

*Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.*

*Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*

## AVANTAGES



Nombreux avantages sociaux



Priorité à l'apprentissage et à l'enseignement



Flexibilité et stabilité d'emploi



Milieu de vie bienveillant et humain



Culture de développement professionnel